

**ACTE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA SCIC SA ENERCOOP LANGUEDOC-ROUSSILLON**  
**Assemblée Générale du 25 mai 2019 Halle Tropisme à Montpellier (34)**  
**DECLARATION D'INTERET par Sylvain DE SMET**

Le ou la candidat-e s'engage sur l'authenticité des informations fournies et accepte que sa candidature soit soumise à vote des sociétaires.  
Attention : toutes les informations que vous renseignez seront publiées en accompagnement de votre candidature et portées à la connaissance de tous les sociétaires.

**1 / Quelles sont vos motivations qui vous conduisent à postuler au Conseil d'Administration d'Enercoop Languedoc-Roussillon ?**

En classe de 4ème (1979), lorsque notre professeur de Sciences Naturelles nous parlait de la pollution, des rejets de CO2, du réchauffement planétaire, de la fonte des glaciers, de la montée des océans... pour 2010 ! Je la croyais dingue (du haut de mes 14 ans) en me disant : « elle délire, si c'était vrai, on ferait quelque chose ! ».

Depuis, que ce soit un militantisme pour la sortie du nucléaire civil ou militaire, pour la réduction de nos consommations, pour la valorisation des énergies renouvelables, m'a ferveur s'est amplifiée.

Elle s'est traduite de plus en plus par des actions concrètes, le yakafacon n'étant pas ma spécialité. Plusieurs engagements, par la prise de parts dans Enercoop, Énergie Partagée avec tenue de stands, militant Sortir du Nucléaire, Secrétaire pendant 5 ans de l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies (IDF), où j'essayais de mobiliser les collectivités territoriales sur la possibilité de créer des coopératives avec leurs habitants, pour investir dans les énergies renouvelables.

Membre fondateur d'une Coopérative Citoyenne de production électrique en utilisant les Énergies Renouvelables, Thau Énergies Citoyennes sur le Bassin de Thau (34)

**2 / Que pouvez-vous apporter à Enercoop Languedoc-Roussillon et à son Conseil d'Administration ?**

Disposant d'un peu plus de temps, voici ce qui me motive : je souhaite faire profiter de mes expériences ainsi que mon énergie au service du Conseil d'Administration. J'adore travailler collectivement avec des profils ou des représentant-es d'institutions différentes pour la mise en place de projets.

**3 / Quels sont selon vous les enjeux pour Enercoop Languedoc-Roussillon dans les années à venir ? Quelle est votre vision du projet ?**

Urgence climatique, maîtrise des consommations, accès à une énergie renouvelable, lutte contre la précarité énergétique, cela doit rester prioritaire.

La revente et l'incitation à investir dans le gaz « renouvelable » issu de la méthanisation pourrait être un enjeu.

D'abord nationale, puis régionale, il serait intéressant de voir comment tisser des réseaux départementaux à travers notre coopérative régionale pour être au plus proche de nos sociétaires, consommateurs, producteurs.

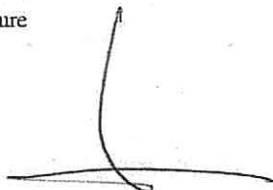
**4 / Quelles sont vos disponibilités ? Combien de temps par mois seriez-vous prêt(e) à consacrer à Enercoop Languedoc-Roussillon ?**

Disons qu'un minimum d'une journée par semaine est envisageable...

Fait à Frontignan, le 21 avril 2019

DE SMET Sylvain

Signature



Assemblée Générale du 25 mai 2019  
Halle Tropisme à Montpellier (34)

2/4

**DECLARATION DE NON CONDAMNATION**

Je soussigné-e,

NOM : DE SNET Prénom : Sylvain

(si personne morale) représentant.e : .....

Demeurant (ou siège social) : Rue du Minard

Code postal : 34110 Ville : Frontignan

Né-e le 03/04/65 à MUNAT les Bois (93)

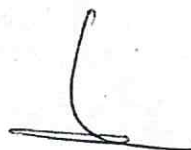
Fils / Fille de (\*) DE SNET RATHOIN  
(nom d'usage du père et prénom(s))

et de GRANIER Lucienne  
(nom de naissance de la mère et prénom(s))

déclare sur l'honneur, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 9 février 1988 relatif au Registre du Commerce et des Sociétés, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale.

Fait à Frontignan, le 20/04/2019

Signature du-e la candidat-e



(\*) Rayer la mention inutile

**Rappel**

Ordonnance N° 58-1352 du 27 décembre 1958, réprimant certaines infractions en matière de Registre du Commerce (Journal Officiel du 29 décembre 1958).

**Article 2 :** Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au Registre du Commerce et des Sociétés, EST PUNI D'UNE AMENDE DE 4500 Euros ET D'UN EMPRISONNEMENT DE DIX JOURS à SIX MOIS ou de l'une de ces deux peines seulement